



## MISE À JOUR

16 mars 2020

### Directives de prévention

### concernant des mesures à mettre en place au sein de nos communautés paroissiales pour contrer la propagation de la COVID-19

Cher confrère,  
Chère collaboratrice,  
Cher collaborateur,

Le dimanche 15 mars 2020, l'exécutif de l'Assemblée des évêques catholiques du Québec a émis un nouveau communiqué qui « **encourage dès à présent l'annulation de toutes les célébrations et de toutes les activités publiques dans les églises du Québec** ». Lors de la réunion du conseil épiscopal de ce jour, il a été statué ce qui suit.

1. Jusqu'à nouvel ordre, **l'annulation de toutes les célébrations publiques, dominicales et sur semaine, est maintenue**. Durant cette période, les fidèles sont aussi dispensés du précepte dominical.
2. Exceptionnellement, les intentions de messes seront acquittées privément.
3. Au niveau paroissial, les **rencontres de catéchèse doivent être reportées** à une date ultérieure.
4. On recommande que, au jugement des équipes et des prêtres, **les églises demeurent ouvertes pour la prière personnelle**. Là où c'est possible, on pourra aussi procéder à l'exposition du Saint-Sacrement.
5. Les **baptêmes communautaires doivent être annulés**. Pour ce qui est du baptême d'un seul enfant, on invitera les parents à reporter la célébration. Si des motifs sérieux sont à considérer, on engagera un dialogue pastoral avec les parents afin que, s'il y a lieu, la célébration se déroule dans le respect des normes de la santé publique.
6. La célébration des funérailles en présence des cendres sera reportée. S'il s'agit d'un corps, on proposera à la famille de procéder à l'inhumation du corps et à célébrer une messe commémorative après la crise sanitaire. Si, pour des raisons sérieuses, cette option s'avère tout à fait impossible, on engagera un dialogue pastoral avec les proches afin qu'une célébration se déroule en présence d'un nombre restreint de fidèles et dans le respect des normes de la santé publique.
7. Les prêtres et agent(e)s de pastorale autorisés **de moins de 70 ans** pourront accepter de présider une célébration aux salons funéraires à la condition qu'elle se déroule selon les normes de la santé publique.
8. Les responsables de paroisses auront la **précaution d'attendre avant de prendre de nouvelles réservations de mariage**. Les décisions concernant les célébrations prévues pour les prochaines semaines seront prises en dialogue pastoral avec les conjoints et en respect des normes de la santé publique.
9. Les prêtres et les responsables de pastorale sont invités à rester attentifs aux personnes qui sont seules ou malades, et à leur offrir tout le réconfort dont elles ont besoin, y compris la communion et le sacrement des malades.

10. Les **responsables de paroisses doivent prendre des mesures afin de prévenir la transmission de la COVID-19** (communion, échange de la paix, bénitier, lavage ou désinfection des mains, rapprochements physiques, etc.).
11. À moins d'avis contraire, les **réunions diocésaines sont reportées**.
12. La célébration de la **Dédicace de la Cathédrale est reportée** à une date ultérieure.
13. Concernant l'aspect financier, on **recommande de rémunérer le personnel comme prévu** tant que le gouvernement n'annoncera pas des mesures compensatoires.
14. **Mgr l'Évêque annonce que toutes les paroisses sont dispensées, pour la période de mars, de payer le montant de la cotisation diocésaine** dont la facture a été envoyée la semaine dernière. En compensation, un montant de 116 515 \$ sera demandé à La Fondation du diocèse.

Si nécessaire, d'autres mesures pourront suivre au moment opportun. Demeurons à l'écoute de nos gouvernements puisqu'il en va de la santé physique de nos fidèles. Le Pape François, lui aussi touché par ces événements, nous invite à trouver notre réconfort spirituel auprès du Christ, auquel nous sommes unis par la prière et par « **la communion spirituelle à l'Eucharistie, une pratique très recommandée quand il est impossible de recevoir le Sacrement** » (Angélus du 15 mars).

Chers ami(e)s, je tiens à vous remercier pour votre dévouement et votre créativité pastorale auprès de nos frères et sœurs dans chacune de vos unités pastorales ou paroisses.

Merci de l'attention que vous portez à toutes les personnes qui vivent difficilement cette période exceptionnelle.

Que le Seigneur nous enveloppe de sa tendresse et de sa divine protection!

✠ Christian Rodembourg, m.s.a.  
évêque de Saint-Hyacinthe.

Par Mandement de Monseigneur l'Évêque,

Chanoine Denis Lépine  
chancelier.

